



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 15 septembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de M. **Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	03/09/2010
Affichage	03/09/2010

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

Etaient Représentés :

NICOLOSO Alain pouvoir à CIRIO Raymond
JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed
DAVANTURE Bruno pouvoir à PEYTHIEU Eric
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

THEME : URBANISME 1

**OBJET : CESSION DE TERRAINS
C 1185 - 1179 PARTIELLE -
CONSTITUTION SERVITUDE DE
PASSAGE A FONTCHRISTIANNE**

Absents-Excusés :

NICOLOSO Alain, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny,
DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, ESCALLIER

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Aurélie POYAU

Monsieur Jean-Paul ARNAUD a l'intention de réaliser un lotissement à Briançon sur les parcelles C1184-1185-1179 en partie. Les deux premières appartiennent à la Commune.

Monsieur Jean-Paul ARNAUD est propriétaire de la parcelle cadastrée section C numéro 1338 d'une superficie de 486 m² à usage de parking public et a récemment acquis la parcelle C 1184, limitrophe aux parcelles communales C 1179, C 1185, C 1188 et C 1331.

Afin de réaliser son projet, il souhaite :

- acquérir les parcelles suivantes :

la totalité de la parcelle C 1185 pour une surface de 416 m²

une partie de la parcelle C 1179 pour une superficie de 2928 m²

Soit un total de 3 344 m²

- obtenir une servitude de passage sur les parcelles C 1188 et C1331 au profit des parcelles C1184 et C1185 telle que définie dans le document joint en annexe.

Au vu de l'évaluation des services du Domaine, la Commune décide de céder ces parcelles et cette servitude de passage pour un montant de 270 000 Euros.

Il est précisé que la Commune s'engage :

- à déclasser partiellement l'espace boisé classé situé sur les parcelles C 1179 et 1188 pour réaliser ce désenclavement et permettre l'accès aux parcelles constructibles,
- à engager une procédure de révision simplifiée de son PLU en vigueur pour permettre ce déclassement.

Tous les frais afférents à ces transactions seront supportés par l'acquéreur (frais d'acte, de document d'arpentage etc.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la cession des parcelles C 1185, C 1179 partielle à Monsieur Jean-Paul ARNAUD ou à toute société qui se substituerait à ce dernier au prix de 270 000 Euros,
- D'autoriser la constitution d'une servitude de passage sur les parcelles C 1188 et C1331 au profit des parcelles C1184 et C1185 telle que définie dans le document joint en annexe
- de préciser que tous les frais afférents à ces transactions seront supportés par l'acquéreur (frais d'acte, de document d'arpentage etc...)
- D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer pour le compte et au nom de la Commune, l'acte de vente en la forme notarié à intervenir et accomplir l'ensemble des formalités hypothécaires et administratives subséquentes.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 17 SEP. 2010

PUBLIÉ LE 17 SEP. 2010

NOTIFIÉ LE

Département :
HAUTES-ALPES

Commune :
BRIANCON

Section : C
Feuille : 000 C 06

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 31/08/2010
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
GAP
Service Topographique départemental Cité
Administrative Desmichels 05016
05016 GAP
tél. 04.92.40.16.92 -fax 04.92.40.16.90
cdf.gap@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Pièce annexée à la
délibération du 15.9.2010
Urbanisme 1



